



Prêt de livres au sein d'une association?

Par **Alain38**, le **02/05/2011** à **15:07**

Bonjour,
Je suis responsable au sein d'une association dont le but est de permettre à des voyageurs individuels de se rencontrer et d'échanger des informations. Dans ce cadre j'envisage de créer un service, sur notre site Internet, dans lequel les adhérents ayant des livres en rapport avec les voyages puissent les prêter à d'autres adhérents.
Concernant ce futur "service", je me pose des questions d'ordre juridiques aussi bien sur le droit d'auteur, la "concurrence" envers les librairies et bibliothèques, que la capacité à créer ce service sans engager la responsabilité de l'association (qui est uniquement intermédiaire) en cas de problème lors des prêts (livres rendus détériorés, non rendus, etc).
Si quelqu'un aurait des informations sur ces questions je suis très intéressé.
Merci d'avance.